

# [Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **25 (1954)**

Heft 11

PDF erstellt am: **17.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

commercial de l'Autriche à Zurich, a mis en relief les difficultés que rencontrent les exportations de l'Autriche en Suisse depuis la stabilisation de leurs échanges. Il a relevé que la Suisse est le théâtre d'une formidable concurrence, et qu'une marchandise, pour avoir du succès sur notre marché, doit être de qualité supérieure. Il a dès lors recommandé à l'industrie autrichienne d'améliorer sa position à cet égard.

\* \*

Les C.F.F. ont transporté, en septembre, 18,85 millions de voyageurs, c'est-à-dire 752.000 de plus que le même mois en 1953. Les recettes ont augmenté de 1,12 million et atteint 28,52 millions de francs. Le trafic des marchandises a été de 1,89 millions de tonnes. Par rapport au tonnage du même mois de l'année dernière, l'augmentation est de 133.000 tonnes. Les recettes, 37,25 millions, ont été supérieures de 1,40 million sur celles de septembre 1953.

\* \*

Après la prolongation du régime financier fédéral, il est utile de rappeler les dispositions prorogées, soit la prolongation des impôts dits de guerre ; ce sont l'impôt de défense nationale, l'impôt sur le chiffre d'affaires, l'impôt de luxe, l'impôt anticipé et l'impôt sur les prestations d'assurance. L'ensemble de ces impôts a rapporté 793 millions en 1953.

\* \*

Des poursuites américaines contre l'horlogerie suisse ont été décidées par le département de justice des Etats-Unis, en application de la législation anti-trust, contre divers importateurs de montres suisses outre-Atlantique et contre des entreprises et associations horlogères de Suisse. Le Conseil fédéral déclare que, survenant après la récente décision américaine de relever les droits de douane sur les montres, ces poursuites anti-trust « visent directement l'industrie horlogère suisse et risquent de porter une nouvelle et grave atteinte aux intérêts d'une des branches importantes de notre économie ». Le « Journal of commerce », de New-York, critique vivement l'action entreprise par le département de justice américain, laquelle, dit-il, sera interprétée dans le monde entier comme l'indice sûr que l'administration Eisenhower a cédé aux pressions protectionnistes.

\* \*

Le prix du lait est fixé à 39 centimes. Le Conseil fédéral a maintenu le prix à 38 centimes, mais, cédant aux revendications de l'agriculture, il a décrété une surtaxe temporaire payée au producteur, fixée à un centime au moins. Les charges résultant de la surtaxe seront partagées entre la Confédération et les associations laitières.

\* \*

La Fédération laitière du nord-ouest de la Suisse constate, dans son dernier rapport, qu'elle compte 339 sociétés avec 11.258 membres possédant 56,694 vaches. Cette organisation étend son activité aux cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne et Bâle-Ville, de Soleure et du Jura nord, — la région de Saint-Imier dépendant de la Fédération bernoise.

#### ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER  
Publicité Par l'administr. du Bulletin — Editeur: Imp. du Démocrate S.A., Delémont  
Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83  
Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source